

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Présents :

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

M. Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire obtient l'accord du Conseil Municipal pour l'ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour.

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2022

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2022. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – N° 2022-04-28.01

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint au Maire, chargé des finances, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

- a) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- b) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- c) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

- *Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

III. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – N° 2022-04-28.02

Jean-Jacques LESAFFRE présente la délibération. Michel BORREWATER ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- a) *lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

Section INVESTISSEMENT

Total des dépenses 1 282 565,65 €

Total des recettes 1 629 467,22 €

Excédent de l'exercice 346 901,57 €
 Déficit antérieur reporté - 44 197,69 €
Résultat définitif..... 302 703,88 €

Section FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 479 766,99 €	Total des recettes 502 689,04 €
Excédent de l'exercice 22 922,05 €	
Excédent antérieur reporté 207 895,13 €	
Résultat définitif..... 230 817,18 €	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 : Excédent : 533 521,06€

- b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.
- e) ont signé au registre des délibérations :

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

IV. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – N° 2022-04-28.03

La délibération est présentée par Jean-Jacques LESAFFRE.

Monsieur le Maire rappelle que les résultats avaient été repris, par anticipation, lors du vote du budget 2022 le 27 janvier dernier (Délibération n° 2022-01-27.05).

- Vu l'instruction M14
- Vu le budget de l'exercice 2021 approuvé,
- Vu le déficit constaté dans la Section Investissement et l'excédent constaté dans la Section Fonctionnement :

Section INVESTISSEMENT

Total des dépenses 1 282 565,65 €	Total des recettes 1 629 467,22 €
Excédent de l'exercice 346 901,57 €	
Déficit antérieur reporté - 44 197,69 €	
Résultat définitif..... 302 703,88 €	

Restes à Réaliser – Section INVESTISSEMENT

Report des dépenses R à R 200 000,00 €	Report des recettes R à R 237 000,00 €
Résultat R à R..... 37 000,00 €	

Section FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 479 766,99 €	Total des recettes 502 689,04 €
Excédent de l'exercice 22 922,05 €	
Excédent antérieur reporté 207 895,13 €	
Résultat définitif..... 230 817,18 €	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 : Excédent : 533 521,06 €

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter :

- à la section de **Fonctionnement** (chap./cpte 002) la somme de **230 817,18 €**
- à la section d'**Investissement** (chap./cpte 001) la somme de **302 703,88 €**

V. DELIBERATION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE

DU 18 FEVRIER 2022 – N° 2022-04-28.04

Dans le cadre du **sinistre du 18 février 2022** (Dégradation du couvre-mur du bâtiment scolaire suite à un épisode de tempête), Eddy DECLEIR, Adjoint en charge des travaux, rappelle qu'un devis pour effectuer les réparations a été établi par un artisan couvreur-zingueur.

L'assurance prend en charge l'intégralité de la dépense et a transmis un chèque bancaire du montant du devis soit 2 412,21 € (Deux mille quatre cent douze euros et vingt-et-un centimes).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention de donner un avis favorable au remboursement de l'assurance pour un montant de 2 412,21 € et autorise Monsieur le Maire à porter au crédit du compte 7788 « Produits exceptionnels divers » le produit remboursé par l'assurance.

Il est précisé que les travaux de réparation ont été effectués le 8 avril dernier.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES DE L'ETE 2022 – N° 2022-04-28.05

Catherine CHARLOT présente la délibération.

Pour répondre à Vincente GAUTIER qui s'étonne de l'écart des tarifs appliqués aux résidents (des 4 communes) et aux extérieurs, Michel BORREWATER rappelle que l'accueil est financé, pour partie, par les communes, par le biais de subventions.

Il est rappelé que, dans certaines conditions, les enfants extérieurs peuvent bénéficier du tarif appliqué aux habitants des quatre communes : L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes ou les grands parents de l'enfant sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires.

Nicolas DELECLUSE note qu'une augmentation de 2 %, par rapport au tarif de 2021, est appliquée cette année. L'augmentation ne concerne pas le repas.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de valider les tarifs pour le centre aéré des vacances de l'été 2022. Il précise que les inscriptions se font uniquement pour des semaines entières d'accueil et les **tarifs sont fixés par semaine** (le nombre de jours peut donc varier en fonction du calendrier et des jours fériés) :

Tarif 2022		de 0 à 500€	de 501 à 600€	de 601 à 750 €	de 751 à 915 €	de 916€ à plus
Semaine de 4 jours	1 enfant	3,51 €	15,91 €	34,92 €	43,74 €	50,51 €
	2 enfants	7,02 €	31,82 €	69,85 €	87,48 €	101,02 €
	3 enfants	10,53 €	47,74 €	104,77 €	131,21 €	151,53 €
	4 enfants	14,04 €	63,65 €	139,70 €	174,95 €	202,04 €
	Extérieurs	68,30 €	69,12 €	69,93 €	70,83 €	71,64 €
Semaine de 5 jours	1 enfant	4,39 €	19,89 €	43,66 €	54,67 €	63,14 €
	2 enfants	8,77 €	39,78 €	87,31 €	109,34 €	126,28 €
	3 enfants	13,16 €	59,67 €	130,97 €	164,02 €	189,41 €
	4 enfants	17,54 €	79,56 €	174,62 €	218,69 €	252,55 €
	Extérieurs	85,37 €	86,39 €	87,41 €	88,54 €	89,56 €
Repas (unité)				3,78 €		
Garderie à la demi-heure				0,53 €		
Garderie à l'heure				1,06 €		
Supplément camping : prix du repas cantine (midi et soir) à rajouter pour chaque jour passé au camp				3,78 €		

Une réduction de 5% sera appliquée sur les tarifs (hors repas et garderie) si l'inscription est effectuée lors des séances prévues à cet effet ou lors d'une session d'inscription en ligne.

Pour bénéficier des tarifs « Communes » 2022, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :

- Être domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires : Fournir un formulaire de rattachement à retirer dans la commune de l'école concernée
- Les grands parents de/des enfant(s) sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)

Aucune activité ne fera l'objet d'un paiement supplémentaire durant le centre.

Toute période réservée sera facturée à l'exception de certaines conditions précisées au moment de l'inscription.

L'inscription des repas se fait à l'unité. L'inscription à la garderie du matin ou du soir se fait à l'unité. Pour le mini-camp ados, le tarif unitaire de 3,78 euros sera obligatoirement dû en supplément pour chaque repas (repas midi et repas soir) pris en camp.

Après discussion et délibération les tarifs sont approuvés selon le tableau ci-dessus. Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

VII. DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2022 – N° 2022-04-28.06

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est dotée d'un réseau informatique mutualisé l'an dernier. Afin de protéger électriquement l'ensemble des équipements installés, Eddy DECLEIR, Adjoint au Maire, a fait chiffrer l'installation d'onduleurs dans le bâtiment de la Mairie, des Merlettes et de l'Ecole.

La modification suivante du Budget 2022 est proposée :

En dépenses d'investissement, chapitre 020 « Dépenses imprévues » :

- Réduire le crédit du **compte 020** « Dépenses imprévues » de la somme de **2 750 €** (Deux mille sept cent cinquante euros)

En dépenses d'investissement, chapitre 021 « Immobilisations corporelles » :

- Créditer le **compte 2183** « Matériel de bureau et matériel informatique » de la somme de **2 750 €** (Deux mille sept cent cinquante euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

VIII. DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET (RECLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE) – N° 2022-04-28.07

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été promu adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2022, le poste ayant été créé par délibération n° 2021-10-13.03 prise en date du 13 octobre 2021.

Vu la délibération n° 2016-09-06.02 en date du 6 septembre 2016 portant création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, reclassé en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe le 1^{er} janvier 2017 conformément au décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique et modifiant au 1^{er} janvier 2017 la carrière des fonctionnaires de catégorie C relevant des anciennes échelles de rémunération E3, E4, E5 et E6,

Vu l'arrêté n° 2016-100 en date du 7 décembre 2016 portant reclassement indiciaire avec modification de carrière de l'adjoint administratif de 1^{ère} classe reclassé adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017, échelle C2,

Vu la nomination au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2022 de l'agent qui occupait ce poste,

Vu la demande adressée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 23 février 2022,

Vu l'avis favorable émis par le C.T.P. réuni en séance le 5 avril 2022 et l'avis transmis à la commune le 19 avril 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe créé par délibération n° 2016-09-06.02 le 6 septembre 2016.

IX. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « CULTURE » AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – N° 2022-04-28.08

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de fonds de concours « culture » sera transmis prochainement au service de la Métropole Européenne de Lille.

Ce dossier concerne la réalisation de travaux au sein de la médiathèque (ouverture d'un mur porteur) et l'acquisition de mobiliers pour la médiathèque et les nouveaux espaces culturels de la Ferme des Saules.

Eddy DECLEIR estime que ces travaux et ces acquisitions représentent un coût d'environ 40 000 euros. Michel BORREWATER ajoute que la commune pourrait obtenir un financement à hauteur de 50 % de la dépense.

Monsieur le Maire et Monsieur Eddy DECLEIR, Adjoint en charge des travaux, présentent au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la Médiathèque « Les Merlettes » et l'aménagement des nouveaux espaces culturels de la « Ferme des Saules ».

Les travaux de réhabilitation de la « Ferme des Saules » ont débuté en Décembre 2020 et ces travaux permettent la création de différents espaces venant en complément des salles existantes du bâtiment « Les Merlettes » accueillant la médiathèque, L'objectif est de fournir une offre plus importante dans le domaine culturel pour le territoire.

Au travers de ce projet, la commune s'est dotée d'une salle de cours de musique et de deux nouvelles salles destinées aux cours de Piano et de Guitare.

Une salle atelier multimédias permet de compléter l'offre culturelle actuelle des activités de la Médiathèque : Expositions, activités en lien avec la lecture à destination des jeunes et des adultes, etc.

Du mobilier et des équipements spécifiques sont à acquérir pour ces espaces culturels créés dans la « Ferme des Saules ».

Ces nouveaux espaces ont permis de libérer des surfaces afin d'agrandir et réorganiser les bâtiments des Merlettes. Entre autres, la Médiathèque voit sa surface augmenter de 53 m² à 85 m², avec, notamment, un espace dédié à la jeunesse.

Des travaux sont donc prévus dans le bâtiment des Merlettes et l'acquisition de nouveaux matériels est rendue nécessaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter l'octroi d'un Fonds de Concours dans le domaine de la Culture auprès de la Métropole Européenne de Lille pour les travaux de réaménagement de la médiathèque et l'acquisition de mobiliers de l'ensemble des locaux culturels.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de constituer le dossier nécessaire à cette demande et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la demande de Fonds de Concours « Culture » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

X. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus des réunions de commissions sont envoyés systématiquement à l'ensemble du Conseil. Les membres sont invités à en prendre connaissance. Si besoin, les responsables de commissions apporteront les précisions nécessaires.

1) Commission Jeunesse

Restauration scolaire :

Suite à la consultation relative à la restauration scolaire, deux entreprises ont répondu. Lors d'une première réunion, le 7 avril, la commission a étudié les mémoires techniques fournis. Une seconde réunion, le 26 avril, a permis d'étudier l'aspect financier des offres.

Catherine CHARLOT rappelle les différents critères d'attribution et annonce que la société DUPONT RESTAURATION a obtenu la meilleure note.

Par ailleurs, la commission décide de conserver la fourniture du pain artisanal et ne donne pas suite à la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) qui concernait la mise à disposition d'un personnel dédié à la surveillance.

Apprentissage :

Nicolas DELECLUSE explique que l'apprentie actuellement en poste est une « excellente expérience » pour la commune. Il complète en précisant que la commune bénéficie d'un service performant pour un coût modéré.

Michel BORREWATER ajoute que la présence d'un personnel supplémentaire représente un « confort » pour l'équipe enseignante et pour la commune (dans le cadre des activités périscolaires).

La commission obtient l'accord des conseillers pour « présérvier » un apprenti pour les deux années scolaires prochaines. Le Conseil souhaite que le lieu de résidence soit un critère de sélection.

Journée du bonheur :

Les enfants de l'école organisent la « journée du bonheur » le 8 mai prochain. Des animations sont prévues toute la journée : course d'orientation, tournois de pétanque, de volley, foot, jeux de cartes et de société, etc.

Les bénéficiaires de cette journée seront reversés à trois associations : Leucémie espoir, Feutres et Compagnie et la SPA.

Une collecte de jouets est également prévue, au profit de l'association LUDOPITAL.

Le programme a été distribué dans les boîtes aux lettres. Catherine CHARLOT demande la présence des conseillers.

Accueils de loisirs :

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement suite au dernier accueil de loisirs. La convention signée entre la commune, l'école et le directeur de l'accueil sera réétudiée.

2) Commission Finances

Nettoyage des bâtiments communaux :

La consultation a été lancée et les réponses sont attendues pour le 7 juin 2022 à 12h00. Il est rappelé que ce marché concerne le nettoyage des bâtiments de la Mairie, de l'Espace Boulinguez et de l'Ecole.

Le nettoyage des Merlettes et de la future Ferme des Saules sera effectué par un personnel territorial.

Subventions :

Dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation de la Ferme des Saules, plusieurs demandes d'acomptes ont été faites en Décembre dernier.

Certains acomptes n'ont toujours pas été reçus et Monsieur le Maire s'est chargé de relancer la Préfecture et le Conseil Départemental.

Contrôle URSSAF :

Le contrôle du 28 mars 2022 s'est bien passé. Cependant, les conseillers sont informés qu'un recours contentieux a été déposé par Monsieur le Maire suite à la réception des conclusions du contrôleur.

3) Commissions Animation et Culture

Médiathèque :

Catherine HERMANT fait part des derniers échanges au sujet du projet de Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM). La médiathèque devra devenir municipale (et non plus être gérée par une association, comme aujourd'hui).

Conformément aux recommandations de la DRAC, de la MDN et de la MEL, l'accès à la médiathèque pourrait être gratuit. Un échange avec les maires des communes des médiathèques du réseau « MédiaWeppes » doit être organisé.

S'agissant du réaménagement de la médiathèque, une réunion a eu lieu ce jour, en présence des bénévoles et de l'entreprise sélectionnée pour la fourniture de nouveaux mobiliers. Un plan en trois dimensions a été présenté.

Parcours du cœur :

Jean-Claude RUHANT a comptabilisé 69 participants pour la dernière édition du Parcours du Cœur. Les dons s'élèvent à 72,10 euros, ils ont été reversés à l'association française de cardiologie.

L'année prochaine, Jean-Claude RUHANT souhaite que la communication soit renforcée.

Manifestations :

Une réunion des commissions Animation et Culture sera proposée en Mai prochain afin d'organiser :

- UTOPIA, le 10 juin
- Le Chœur de l'Opéra de Lille, le 17 juin
- Les fêtes du village, les 2, 3 et 4 juillet

Catherine HERMANT demande la présence de quatre conseillers pour l'accueil du planétarium le 10 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h : soit 4 permanences de 1h30 chacune soit 4 personnes. Elle rappelle que, pour des raisons techniques, ces équipements seront installés sur la commune de Radinghem-en-Weppes.

Monsieur le Maire ajoute que, pour toutes les manifestations, la présence des élus est souhaitée. Il remercie par avance leur présence, leur aide et leur soutien.

4) Affaires sociales

Catherine HERMANT poursuit son parcours de formation et a assisté dernièrement à une formation

relative au dossier d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie).

5) Commission Travaux

Ferme des Saules :

Eddy DECLEIR signale que le planning des travaux a été mis à jour. La réception devrait intervenir fin juin. Plusieurs entreprises rencontrent des problèmes d'approvisionnement en matériaux, les délais sont considérablement allongés. Par ailleurs, certaines entreprises peinent à fournir la main d'œuvre nécessaire à l'avancée du chantier.

Un point plus complet et intégrant l'aspect financier est prévu pour la séance prochaine.

6) Commission Communication :

Catherine CHARLOT fait le bilan de l'adhésion à l'application « Ma Mairie en Poche » (MMEP) qui compte environ 140 abonnés. Le contrat sera renouvelé pour un an.

Nicolas DELECLUSE suggère la diffusion des « QR codes » de l'application lors des manifestations communales.

Monsieur le Maire souhaite qu'un planning des informations municipales soit établi par la commission. Ce planning reprendra toutes les distributions prévisibles (Parcours du Cœur, Fêtes de Juillet, 11 Novembre...). Il remercie, par la même occasion, les conseillers pour les distributions effectuées régulièrement.

7) Commission Environnement :

Valérie JACINTO rappelle que le marché aux fleurs se déroulera ce samedi 30 avril 2022 de 9h à 12h dans le Parc de la Mairie. Elle fait le point sur l'organisation de l'évènement.

XI. ACTUALITES METROPOLITAINES

ZFE :

Conformément aux directives de l'Etat, la Métropole Européenne de Lille étudie la mise en place de la Zone à Faible Emission (ZFE). Cette zone permet de réduire les émissions de CO2 des véhicules les plus polluants (Crit' Air 4 et 5) en les interdisant sur le territoire de la MEL.

PLU³ :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille est en cours de révision. S'agissant des terres devenues constructibles et de l'imperméabilisation des terres agricoles, le territoire se limitera à 700 hectares. Des arbitrages seront effectués.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Elections :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Conseillers pour leur implication dans la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles.

Il rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochains. Un planning est en cours de finalisation.

Pour répondre à Nicolas DELECLUSE, Monsieur le Maire précise que les cartes électorales sont distribuées par La Poste.

Dissolution du CCAS :

Il est rappelé que, lors de la séance du mois de juin, une délibération sera proposée aux conseillers. Préalablement, une décision sera prise par les membres du CCAS.

Pour répondre à Vincente GAUTIER, Michel BORREWATER précise qu'en cas de dissolution du CCAS, une commission extra-municipale sera créée et conservera un fonctionnement identique.

Photographies de l'église :

Les Conseillers sont informés qu'un contrat de cession de droits photographiques de l'Eglise Saint-Pierre de la commune a été signé avec l'Association Diocésaine de Lille.

Prochains Conseils Municipaux :

- Mercredi 18 mai à 19h15
- Jeudi 23 juin à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.